



Organización Internacional del Café
Organizaçào Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Statistics No. 100/06

7 juin 2006
Original : anglais

F

Rapport

**Rapport du Comité des statistiques
sur la réunion du 24 mai 2006**

1. La 20^e réunion du Comité des statistiques a eu lieu le 24 mai 2006 sous la présidence de M. David Hallam (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : FAO).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document WP-Statistics No. 96/06 Rev. 1.

**Point 2 : Rapport du Comité des statistiques
sur la réunion du 30 janvier 2006**

3. Le Comité a approuvé le rapport sur la réunion du 30 janvier 2006 figurant dans le document WP-Statistics No. 95/06.

Point 3 : Respect du Règlement sur les statistiques

4. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics No. 97/06 dans lequel figurent des renseignements sur le respect par les Membres du Règlement sur les statistiques pendant l'Accord de 2001 – années caféières 2001/02 à 2004/05 et d'octobre 2005 à mars 2006. Sur la base des données commerciales moyennes sur trois ans (années civiles 2003 à 2005) la conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs a été supérieure à 86% et légèrement inférieure à 99% pour les Membres importateurs, la meilleure jamais enregistrée.

5. Le Comité a noté que la Côte d'Ivoire avait fait quelques progrès dans la fourniture de données statistiques. En conséquence, les Membres exportateurs ne respectant pas le

Règlement sur les statistiques n'ont compté que pour 0,66% des exportations totales pendant la période considérée. S'agissant des Membres importateurs, la Hongrie, et Malte ont été les deux seuls pays ne s'acquittant pas de leurs obligations.

6. Les importations de café par des Membres exportateurs augmentant et n'étant pas signalées, il a été suggéré que le Secrétariat devrait préparer un tableau regroupant ces données de façon à assurer le suivi de cette tendance. En outre, il faudrait également rappeler aux Membres exportateurs de fournir un rapport sur l'origine et la valeur de leurs importations de café, par forme.

Point 4 : Assistance technique

7. Le Président a informé le Comité que, sur la recommandation de ce dernier, le Directeur exécutif avait écrit à tous les pays exportateurs qui avaient demandé une assistance à l'Organisation pour les inviter à recenser les domaines où une telle assistance était nécessaire. La seule réponse reçue à ce jour provient de l'Indonésie où, en raison d'une restructuration interne, les autorités ont besoin de plus de temps avant de pouvoir évaluer les domaines nécessitant une assistance technique.

8. Le représentant des États-Unis au sein du Comité a expliqué qu'en réponse à la lettre du Directeur exécutif sur l'assistance requise par la République démocratique du Congo, des consultations internes avaient eu lieu avec des bailleurs de fonds potentiels. Il a souligné qu'une approche approfondie de cette question devrait être adoptée au lieu d'une méthode ponctuelle. Il a suggéré que le Comité recense tous les besoins d'assistance puis fasse des recommandations sur les procédures à suivre.

9. Le Comité a suggéré qu'une coopération des Membres exportateurs, à partir de leur expérience en matière d'efficacité dans la fourniture de données, serait également utile pour préparer un manuel de bonnes pratiques. Cette méthode pourrait être la base d'une assistance au moyen de séminaires et/ou d'ateliers dans le cadre d'une approche régionale, pour les pays qui se conforment peu ou pas du tout aux dispositions du Règlement sur les statistiques.

10. Il a été suggéré que le Directeur exécutif écrive à certains pays qui respectent pleinement le Règlement sur les statistiques pour leur demander de partager leur savoir-faire et leur expérience avec les pays dont la conformité était moins satisfaisante, dans l'objectif de leur faire faire des progrès. Cela faciliterait la préparation d'un cadre pour recenser les ressources et formuler un plan pour une approche stratégique visant à identifier les problèmes communs nécessitant des solutions communes, comme le renforcement des moyens, etc. Le diagnostic des problèmes devrait pouvoir être posé au moyen d'ateliers régionaux organisés à partir de l'expérience acquise auprès de pays respectant pleinement le Règlement.

Point 5 : Stocks

11. Le Statisticien a informé le Comité que la Fédération européenne du café (FEC) avait commencé à afficher tous les mois sur son site web les résultats de l'enquête sur les stocks pour les sept principaux ports européens. L'Organisation suivra régulièrement les résultats de cette opération et il a été suggéré que des liens vers le site web soient créés pour permettre un accès rapide à l'information.

12. Les dispositions du Règlement sur les statistiques relatives aux stocks dans les pays importateurs étant facultatives, il a été suggéré que le Directeur exécutif écrive aux Membres importateurs pour leur rappeler l'importance des données sur les variables clés du marché, particulièrement les stocks, et leur responsabilité en ce qui concerne le respect du Règlement. Lorsque des données officielles ne peuvent plus être recueillies et dans l'objectif de préserver la transparence du marché, les autorités des pays importateurs devraient désigner d'autres sources auprès desquelles des données pourraient être obtenues.

Point 6 : Café biologique

13. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics No. 98/06 dans lequel figure un tableau des exportations de café biologique établi sur la base d'informations prélevées dans les certificats d'origine pendant l'année civile 2005.

14. Les informations sur le commerce du café biologique restant d'actualité, le Comité a noté que ces travaux seront régulièrement actualisés et les résultats présentés au Comité à ses réunions ordinaires. En outre, le Comité souhaiterait également recevoir des informations sur la valeur de ces exportations, si elles sont disponibles.

Point 7 : Préparations et concentrés

15. Le Statisticien a présenté le document WP-Statistics No. 99/06 dans lequel figurent des données relatives aux importations de café soluble sur la base des recettes des importations classées selon deux codes spécifiques (210.112.92 et 210.112.98) du Système harmonisé, pendant les années civiles 1996 à 2004.

16. En consultation avec la FEC, il a été déterminé que les produits importés au titre de ces deux codes du Système harmonisé contenaient en moyenne 10% de café. Par conséquent, les séries historiques de l'Organisation sur les importations de café soluble devront être ajustées pour tenir compte de cette situation. Dans l'objectif de mettre un point final à cette question, des travaux sur les importations de produits au titre de ces codes par la Norvège, la Suisse et les États-Unis seront entrepris, les importations du Japon ayant déjà été corrigées par les autorités de ce pays. Sur la base des résultats de tous ces travaux, le Comité sera peut-être en position de faire des recommandations sur ce sujet à sa prochaine réunion.

Point 8 : Nouveau logiciel statistique de l'OIC

17. Le Statisticien a fait le point de la situation de la modernisation du système statistique qui, en raison de circonstances imprévisibles, a été retardée jusqu'en juin 2006. Les modules Prix indicatifs et Certificats d'origine sont déjà pleinement opérationnels. Les modules Exportations, Importations/Réexportations devraient être pleinement opérationnels à la fin juillet et les modules Production et Voix devraient être mis en service avant la fin septembre 2006.

**Point 9 : Rapport au Conseil international du Café
et**

Point 10 : Questions diverses

18. Le Président a été encouragé à attirer l'attention du Comité exécutif sur l'importance du Comité des statistiques pour les travaux de l'Organisation. Le Comité a estimé que dans le contexte des discussions sur l'avenir de l'Accord de 2001, il serait temps passer en revue les priorités de l'Organisation en matière de statistiques et, partant, celles du Comité des statistiques. Il a été décidé qu'un bref document serait préparé pour la prochaine réunion, qui formera la base d'une discussion sur ce sujet.

Point 11 : Prochaine réunion

19. La prochaine réunion du Comité se tiendra pendant la semaine du 25 – 29 septembre 2006, à l'occasion des réunions du Conseil et du Comité exécutif.